



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 5.9.2007
COM(2007) 498 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société

{SEC(2007) 1084}
{SEC(2007) 1093}

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société

1. INTRODUCTION

Renforcer l'autonomie des jeunes ("empowerment") et créer des conditions favorables pour qu'ils puissent développer leurs compétences, travailler et participer activement à la société est essentiel au bon développement économique et social de l'Union européenne, en particulier dans le contexte de la mondialisation, de l'économie fondée sur la connaissance et des sociétés vieillissantes où il est crucial que chaque jeune personne puisse exprimer son plein potentiel.

Si les jeunes bénéficient aujourd'hui de conditions générales positives en Europe – liberté et sécurité, prospérité et meilleure espérance de vie – le fait que nombre d'entre eux ne puissent prospérer constitue une source d'inquiétude croissante. Les taux élevés de pauvreté infantile, les problèmes de santé, de décrochage scolaire et de chômage auxquels doivent faire face un trop grand nombre de jeunes indiquent qu'il est nécessaire que l'Europe revoie les investissements consentis pour sa jeunesse, ceux-ci devant intervenir plus tôt¹, en tenant compte également du rôle essentiel de la famille². L'exclusion sociale des jeunes entraîne des coûts sociaux et économiques élevés et doit être évitée.

Les défis auxquelles les jeunes sont confrontés aujourd'hui sont complexes et diversifiés. Les possibilités d'apprentissage et de participation sont plus nombreuses, mais les filières sont moins bien définies. Maintenir la croissance et la prospérité en Europe tout en favorisant la cohésion sociale et le développement durable dépend d'une contribution et d'une participation pleines et entières de tous les jeunes, d'autant plus que leur nombre par rapport à l'ensemble de la population diminue. Les jeunes auront à supporter le coût croissant du vieillissement de la population, ce qui appelle une réaction intergénérationnelle³.

Une stratégie transversale pour la jeunesse, fondée sur la coopération entre les responsables politiques et les parties prenantes à l'échelon européen, national, régional et local, est dès lors nécessaire. Les États membres sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la politique de la jeunesse. Dans cette optique, ils se sont déjà engagés dans le cadre du Pacte européen pour la jeunesse à accorder une attention particulière aux jeunes dans la stratégie de Lisbonne⁴. L'UE peut jouer un rôle complémentaire par le biais d'une aide financière et d'une coordination stratégique. Un cadre politique pour la jeunesse a été mis en place progressivement depuis le livre blanc sur la jeunesse⁵ avec le soutien du Parlement européen et des autres institutions. Une plus grande coordination entre ce cadre et les autres politiques

¹ BEPA avril 2007.

² Alliance européenne pour la famille lancée au Conseil Européen de printemps en 2007.

³ COM(2006) 571 et COM(2007) 244.

⁴ COM(2005) 206.

⁵ COM(2001) 681, Résolution C 168/2 (2002) du Conseil.

qui ont une incidence sur les jeunes, et une importance accrue accordée à la jeunesse dans ces politiques, pourraient contribuer à faire face plus efficacement aux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés, et c'est précisément l'objet de la présente communication.

Par ailleurs, la promotion de la pleine participation des jeunes dans la société tirerait avantage d'un partenariat solide entre l'UE et les jeunes. Il est proposé qu'il prenne la forme d'un engagement de l'UE et des États membres à développer de meilleures opportunités pour les jeunes et un engagement des jeunes eux-mêmes à jouer un rôle actif.

2. ÉDUCATION: MIEUX ET PLUS POUR TOUS LES JEUNES

L'éducation est essentielle pour les transitions des jeunes vers le marché du travail et leur intégration et leur participation réussies dans la société. Toutefois, de nombreux jeunes sortent du système éducatif sans avoir acquis les compétences requises pour une transition aisée vers l'emploi.

Près d'un jeune sur six est en décrochage scolaire précoce dans l'UE. Les États membres visent à ramener cette proportion à 10% en moyenne d'ici 2010, mais il n'est pas certain que cet objectif puisse être atteint. Un jeune adulte (âgé de 25 à 29 ans) sur quatre n'a pas terminé l'enseignement secondaire supérieur. Les enquêtes font apparaître les lacunes considérables des élèves dans les compétences de base que sont la lecture et le calcul, ce qui constitue un obstacle sérieux pour la progression vers la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur et laisse les jeunes face à un avenir précaire dans la société et sur le marché du travail moderne⁶.

Dans le domaine de l'éducation de la petite enfance⁷, dont les avantages considérables sont bien connus⁸, l'offre actuellement disparate en Europe pourrait être améliorée. L'effort doit être centré sur le développement des compétences clés⁹ dès le plus jeune âge, en commençant par les enfants des zones défavorisées et en créant un mécanisme d'accompagnement destiné à prévenir les décrochages scolaires précoces.

Les systèmes éducatifs devraient assurer une éducation efficace et adaptée dans une perspective englobant l'ensemble du cycle de vie, en stimulant le potentiel de créativité et d'autonomie des personnes tout en évitant les inadéquations avec le marché du travail. Les jeunes doivent être préparés à entrer sur le marché du travail, mais aussi à être capables de poursuivre leur éducation tout au long de leur vie, pour leur épanouissement personnel et pour les aider à s'adapter à l'évolution de l'environnement professionnel. Dans ce contexte, l'apprentissage des langues étrangères doit être promu.

Il s'agit là des principaux défis, des plus urgents dans une économie mondialisée fondée sur la connaissance, que les systèmes d'éducation doivent relever pour répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Le programme de travail Éducation et formation 2010¹⁰ prévoit un

⁶ Rapport d'activité 2007.

⁷ Education pré-primaire.

⁸ COM(2006) 481.

⁹ Recommandation 2006/962/CE : ces compétences clés sont la communication dans la langue maternelle, la communication en langues étrangères, la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies, la compétence numérique, apprendre à apprendre, les compétences sociales et civiques, l'esprit d'initiative et d'entreprise, la sensibilité et l'expression culturelles.

¹⁰ C 142/1 (2002).

cadre européen en faveur de la modernisation des systèmes d'éducation et de formation des États membres. Un intérêt politique accru pour la mise en œuvre de politiques et de pratiques de qualité résultant de ce processus serait profitable. En orientant l'investissement vers le développement de l'éducation pour tous au stade de la petite enfance et en améliorant la qualité de cet enseignement, les États membres peuvent faire face plus efficacement au problème du décrochage scolaire précoce et des inégalités dans l'éducation.

La Commission

- invite les États membres à investir prioritairement, tant qualitativement que quantitativement, dans l'éducation de la petite enfance dans le cadre de leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- invite les États membres à moderniser l'enseignement supérieur en faisant évoluer la gouvernance, le financement et les programmes;
- invite les États membres à donner une importance accrue à l'éducation et à la formation dans les programmes nationaux de réforme de sorte à éviter l'inadéquation entre les résultats de l'éducation et les demandes du marché du travail e.g. en développant tant en nombre qu'en qualité les services de conseil orientés vers les jeunes et en resserrant les liens entre les établissements d'enseignement et le monde du travail;
- invite les États membres à améliorer l'adéquation au marché du travail, l'attrait et l'ouverture de l'éducation et de la formation professionnelle pour mieux préparer les jeunes au marché du travail, par exemple à travers des partenariats entre les parties prenantes, y compris les partenaires sociaux et les organisations sectorielles;
- invite les États membres à mettre en œuvre le cadre européen des certifications qui favorisera la mobilité des jeunes étudiants et travailleurs et la validation de ce qu'ils ont appris de manière formelle et informelle;
- développera avec les États membres les éléments spécifiques aux jeunes dans Europass¹¹, en se basant sur le Youthpass délivré dans le cadre du programme Jeunesse en Action, afin de faciliter l'accès des jeunes à la mobilité et à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

3. LES JEUNES ET L'EMPLOI: UN DEFI POUR L'EUROPE

L'utilisation de tout le potentiel de la jeunesse est nécessaire pour la croissance économique et la cohésion sociale futures au sein de l'UE. Les marchés du travail doivent répondre d'urgence à ces défis pour réaliser le potentiel de la population jeune.

3.1. Le chômage des jeunes : un gaspillage de ressources¹²

Le chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) est une préoccupation majeure pour l'Europe: il se situe à 17,4%¹³. Ceci constitue un gaspillage de capital humain. Ces 25 dernières années,

¹¹ Décision n° 2241/2004/CE : Europass propose un cadre communautaire pour la transparence des qualifications et des compétences, améliorant les possibilités pour les jeunes de rendre les résultats de leurs apprentissages plus visibles.

¹² Voir l'analyse détaillée dans le document SEC(2007) 1093 présenté avec la présente communication et le bilan 2005 de l'Observatoire européen de l'emploi.

¹³ UE-27 taux de chômage des jeunes en 2006. Pour plus de détails sur les chiffres voir SEC(2007) 1093.

aucun progrès réel n'a été réalisé pour le réduire malgré une hausse générale du niveau d'études. Dans la phase actuelle de redressement économique où on estime que sept millions de personnes supplémentaires entreront dans la vie active au cours du cycle de Lisbonne 2005-2008, les performances du marché de l'emploi continuent d'évoluer moins favorablement pour les jeunes. La probabilité des jeunes d'être sans emploi est plus de deux fois supérieure à celle des jeunes adultes. Le chômage des jeunes adultes se mue souvent en chômage de longue durée (c'est le cas pour plus de 50% des chômeurs âgés de 25 à 29 ans) ou en inactivité. Les femmes jeunes sont surreprésentées chez les inactifs et les chômeurs et l'écart avec les hommes augmente avec l'âge.

Le chômage des jeunes a longtemps été considéré comme un phénomène temporaire survenant dans la phase de transition entre les études et le marché du travail. Les causes des problèmes liés à l'emploi des jeunes et les risques qu'ils entraînent doivent toutefois être réexaminés à la lumière de l'évolution du contexte démographique et économique. Les compétences et l'éducation (ou leur absence) sont des facteurs déterminants, mais les transitions malaisées et la segmentation du marché du travail font aussi partie du problème. Les disparités régionales dans certains États membres renforcent ces problèmes.

En raison de lacunes dans le domaine de l'éducation, un quart des jeunes se présente au seuil du marché du travail avec des qualifications insuffisantes (voir le chapitre 2). La moitié des nouveaux emplois créés aujourd'hui dans l'UE requiert un niveau de qualification élevé et la majeure partie de l'autre moitié exige au minimum un niveau moyen. Il n'est dès lors pas surprenant que le taux de chômage des jeunes peu qualifiés soit nettement plus important que celui de leurs homologues plus instruits. L'évolution de la demande de main-d'œuvre a pénalisé plus encore les jeunes peu qualifiés. Les économies fondées sur la connaissance et les services continuent de créer des emplois qui ne requièrent pas un haut degré de qualifications formelles, mais qui exigent des aptitudes et compétences plus diversifiées que par le passé. Dans certains pays, même des jeunes très instruits éprouvent des difficultés à trouver un emploi à cause de facteurs macroéconomiques ou de structures du marché du travail défavorables à l'entrée de nouveaux venus, et en raison d'une inadéquation entre les acquis résultant de l'éducation et les demandes du marché du travail.

Les taux élevés d'inactivité des jeunes (en dehors de la participation à l'éducation et à la formation) sont un autre phénomène lié à une intégration manquée sur le marché du travail et coïncident en général avec des taux de chômage globaux élevés. L'inactivité a des répercussions négatives sur la volonté et la capacité économique des jeunes adultes d'élever une famille. Le chômage et l'inactivité des parents sont de puissants facteurs de risque de pauvreté infantile (voir le chapitre 4).

3.2. Améliorer les transitions des jeunes: flexicurité

L'implantation sur le marché du travail est souvent un processus progressif, mais elle devient problématique si les périodes sans emploi ne sont pas occupées par une activité utile, ce qui est nuisible à la capacité d'insertion professionnelle des personnes. Dans de nombreux États membres, un jeune sur trois est toujours sans emploi un an après être sorti du système éducatif.

Malgré l'engagement répété des États membres, la grande majorité des 4,6 millions de jeunes sans emploi dans l'UE ne se voient pas offrir la possibilité d'un nouveau départ dans un délai de six mois. Les institutions de l'éducation et du marché du travail devraient intensifier leurs efforts en vue de fournir à tous les jeunes une orientation et une information adaptées pour le

choix d'une filière d'enseignement appropriée qui conduise à une qualification sur le marché du travail¹⁴ réduisant de ce fait l'inadéquation entre les résultats de l'éducation et les demandes du marché du travail. Les jeunes devraient être davantage aidés grâce à une recherche d'emploi adaptée qui englobe les possibilités d'emploi à l'étranger. L'UE intensifiera son soutien à la coopération entre les États membres en faveur de la mobilité (par exemple, l'initiative «Votre premier emploi à l'étranger» d'EURES).

La mise en place de liens entre l'éducation et le marché du travail à un stade précoce est essentielle pour familiariser les jeunes avec le monde du travail. S'ils sont liés au programme de formation ou d'étude, les stages constituent un instrument important dans cette optique, mais il convient toutefois d'éviter les stages peu ou pas rémunérés et à faible valeur ajoutée pédagogique. Les États membres devraient veiller à ce que les stages soient correctement définis.

Les jeunes ont besoin de possibilités d'emploi appropriées, mais n'ayant eu que peu ou pas de possibilités de démontrer leurs capacités, ils souffrent fortement d'un non-recrutement. Ils sont particulièrement touchés par le dualisme du marché du travail. Ils peuvent être piégés dans des emplois offrant des conditions ou des perspectives médiocres: ainsi, quatre sur dix occupent actuellement un emploi temporaire; près d'un quart travaille à temps partiel et ils sont plus nombreux encore dans des emplois peu rémunérés. Ces emplois peuvent être des tremplins, aidant les jeunes à se constituer un historique d'emplois, mais certains jeunes peuvent par ce biais entrer dans un cycle permanent d'emplois de mauvaise qualité¹⁵.

Bien que les États membres déploient des efforts considérables pour lutter contre le chômage des jeunes, les évaluations des politiques actives sur le marché du travail destinées aux jeunes ont montré qu'une amélioration des résultats restait possible¹⁶. Les États membres devraient étudier de manière plus systématique et élargie les causes du chômage des jeunes dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, y compris le Pacte européen pour la jeunesse. L'exercice de Lisbonne 2006-2007 a formulé plusieurs recommandations relatives aux problèmes de l'emploi des jeunes.

Les principes communs de flexicurité fournissent une partie du cadre nécessaire pour traiter les principales causes des problèmes d'emploi des jeunes et du sentiment d'insécurité¹⁷. Ils portent simultanément sur les questions de sécurité et de flexibilité. Lors du prochain cycle de Lisbonne qui débutera en 2008, les États membres sont invités à mettre en place, compte tenu de leurs défis particuliers respectifs et avec la participation active des partenaires sociaux, des stratégies de flexicurité qui intègrent les quatre composantes politiques (souplesse et fiabilité des modalités contractuelles, systèmes d'apprentissage tout au long de la vie efficaces, politiques actives du marché du travail, systèmes de sécurité sociale modernes). Les interventions politiques et les mesures en matière d'emploi devraient être examinées et adaptées aux situations et aux préférences nationales. Les États membres devraient recourir au Fonds social européen pour fournir aux jeunes des voies de transition entre l'enseignement et le travail, en particulier lorsque les systèmes de formation professionnelle sont moins développés, et placer l'accent sur les jeunes dans les politiques structurelles visant à réduire les disparités régionales.

¹⁴ Résolution du Conseil sur l'orientation de mai 2004; Guide sur l'orientation professionnelle.

¹⁵ Emploi en Europe 2004, p. 178.

¹⁶ Emploi en Europe 2006, p. 139.

¹⁷ COM(2007) 359.

3.3. Promotion de l'entrepreneuriat

Il faut davantage de chefs d'entreprise en Europe. Seulement 15% des travailleurs de l'UE sont des employeurs ou des indépendants et les chiffres tombent à 4,2% pour les jeunes¹⁸. Cependant, plus de la moitié des jeunes se disent intéressés par un parcours d'entrepreneur¹⁹. Il est essentiel de stimuler l'acquisition de l'esprit d'entreprise, reconnu comme compétence clé, par l'enseignement et l'apprentissage. Le Pacte européen pour la jeunesse et des initiatives récentes de la Commission²⁰ mettent également en lumière la nécessité de processus d'apprentissage qui favorisent, le plus tôt possible chez les jeunes, le développement des aptitudes à la participation, la confiance en leur capacité d'entreprendre et le savoir faire nécessaire pour ce faire.

Il est nécessaire de créer les conditions favorables aux jeunes entrepreneurs, par l'information, les incitations financières et la suppression des charges légales et administratives inutiles. Il faut également s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels les jeunes femmes se heurtent encore pour créer et diriger une entreprise. La Commission prépare un projet pilote destiné à promouvoir la mobilité des jeunes entrepreneurs.

La Commission

- intensifiera le suivi de l'emploi des jeunes dans les États membres et encouragera l'échange de bonnes pratiques;
- améliorera l'aide à la mobilité géographique à travers l'instrument EURES et lancera, au cours de l'automne 2007, l'initiative pilote «Votre premier emploi à l'étranger» qui doit permettre aux jeunes travailleurs de vivre leur première expérience de mobilité;
- proposera en 2008 une initiative relative à une charte européenne de la qualité des stages;
- invite les États membres à accorder plus d'attention aux jeunes dans les programmes nationaux de réforme et dans la surveillance multilatérale;
- invite les États membres à mettre en place des stratégies de flexicurité comprenant une orientation spécifique vers des objectifs d'emploi des jeunes, notamment compte tenu de l'approche définie dans la communication de juin sur la flexicurité et des travaux consécutifs sur la flexicurité au sein du Conseil européen;
- invite les États membres à encourager les stages étroitement liés au programme de formation ou d'études et à définir les cadres adéquats pour ces stages;
- invite les États membres à encourager la formation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé et à améliorer la situation des jeunes entrepreneurs, par exemple en promouvant le programme Entrepreneuriat et innovation auprès des entreprises et des institutions financières de manière à faciliter l'accès au financement destiné à la création de PME par de jeunes entrepreneurs;
- encourage les États membres à faire appel aux politiques nationales et à recourir aux fonds de l'Union européenne, en particulier au Fonds social européen, au Fonds régional de développement européen, au Fonds de cohésion et au Fonds de développement rural, ou à d'autres fonds et programmes communautaires pertinents, pour faciliter la transition des

¹⁸ Enquête sur les Forces de Travail 2006.

¹⁹ Flash EB 192, avril 2007.

²⁰ COM(2006) 33 . Voir également l'agenda d'Oslo.

jeunes de l'enseignement vers le monde du travail et réduire les disparités régionales à cet égard.

4. UTILISER INTEGRALEMENT LE POTENTIEL DE TOUS

La participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et dans la société subit les effets de la pauvreté, de la marginalisation sociale, de la discrimination et des problèmes de santé. L'Europe a véritablement intérêt, pour des raisons tant économiques que sociales, à faire en sorte qu'aucun enfant ou jeune ne soit exclu.

4.1. L'inclusion sociale

La pauvreté infantile qui touche 19% des enfants et des jeunes de moins de 18 ans constitue une préoccupation majeure²¹. Le bien-être des enfants est considéré comme un facteur qui influe largement sur l'éducation et l'emploi futurs. Les pays à haut risque de pauvreté infantile et des jeunes enregistrent généralement des taux de chômage élevés. Interrompre la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre constitue un défi majeur et les politiques devraient aborder de manière globale les besoins des enfants comme des parents. Il convient de mettre davantage l'accent sur l'enseignement préprimaire et sur l'éducation des élèves habitant des zones défavorisées.

Dans plusieurs pays, l'inclusion sociale des jeunes migrants ou des jeunes appartenant à des minorités défavorisées (les Roms en particulier) n'a pas abouti jusqu'à présent. Leurs parents étant souvent dans une situation socioéconomique précaire, ils représentent une proportion importante des jeunes défavorisés, enregistrent des taux d'abandon scolaire plus élevés et ont souvent moins d'aptitudes à la lecture. Dans certains pays, le risque d'inactivité économique chez les jeunes originaires de minorités ethniques est plus élevé d'un tiers par rapport à la population des jeunes en général.

L'inclusion sociale et l'égalité des chances constituent également un enjeu clé pour les jeunes handicapés. Il est primordial de supprimer les obstacles à leur participation à l'éducation et à la formation ainsi qu'à leur engagement dans la vie civique, politique et communautaire. Pour tous les jeunes avec moins d'aptitudes, les politiques actives du marché du travail et les mesures destinées à accroître leur participation à la formation professionnelle contribuent à améliorer les possibilités d'une participation pleine et entière dans la société.

4.2. Déséquilibres entre les sexes

Les jeunes femmes sont confrontées à des taux de chômage plus élevés que les hommes et occupent plus fréquemment des emplois de faible qualité à temps partiel et à durée déterminée. Bien qu'elles aient réalisé des progrès considérables en matière d'éducation ces dernières décennies, leur potentiel ne se traduit toujours que partiellement dans les performances sur le marché du travail. S'ajoutent à cela les disparités salariales qui ne font que croître avec l'âge. Les stéréotypes fondés sur le sexe jouent un rôle déterminant dans cette situation étant donné que les femmes et les hommes suivent des parcours d'éducation et de formation traditionnels qui placent souvent les femmes dans des professions moins appréciées et moins bien rémunérées. Les femmes sont beaucoup moins présentes dans les domaines

²¹ SEC(2007) 329.

techniques bien qu'il y ait pénurie sur le marché du travail. Les jeunes hommes sont surreprésentés dans les abandons scolaires précoces.

4.3. Un meilleur état de santé

Une bonne santé est nécessaire pour constituer le capital humain et une participation pleine et entière. Beaucoup de problèmes de santé survenant plus tard dans la vie peuvent être évités dès l'enfance. Toutefois, un nombre relativement élevé et croissant de jeunes souffre déjà de problèmes de santé: ainsi, un enfant sur cinq est atteint de surcharge pondérale ou d'obésité, près de 10% des décès chez les jeunes femmes et 25% chez les jeunes hommes sont liés à l'alcool. La santé des jeunes est fortement influencée par la situation familiale, scolaire et sociale. Un statut socio-économique et des niveaux d'instruction inférieurs sont associés à une plus grande incidence des problèmes de santé mentale et physique, de toxicomanie et des grossesses précoces.

Les jeunes sont un des principaux groupes cibles des politiques communautaires en matière de santé et de prévention (dans des domaines tels que l'alcool, la drogue, le tabac, la santé des consommateurs, la nutrition et l'obésité, le VIH/sida et, bientôt, la santé mentale). Une coopération intersectorielle plus intense s'impose pour aborder la dimension sociale de la santé et mettre en place des actions adaptées en faveur de la santé des jeunes. La Commission a également souligné l'importance de l'action en faveur d'une meilleure nutrition et de l'activité physique chez les jeunes, pour qu'ils soient en meilleure santé²².

La Commission

- invite les États membres à intensifier la lutte contre la pauvreté de l'enfance, notamment en favorisant l'égalité des chances en matière d'éducation pour les enfants et les jeunes, y compris l'enseignement préprimaire, ainsi que la participation des parents au marché du travail;
- invite les États membres à donner aux mouvements de jeunesse et aux animateurs pour la jeunesse les capacités de traiter les questions liées à la santé;
- définira une nouvelle stratégie en matière de santé en 2007 qui encouragera les actions adaptées aux jeunes;
- soutient fermement les actions destinées à éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe dans l'éducation, la culture et sur le marché du travail en encourageant l'intégration de la dimension de genre et des actions spécifiques dans les programmes communautaires en matière d'éducation et de culture.

5. JEUNES CITOYENS ACTIFS

Depuis la publication du Livre blanc sur la jeunesse, la Commission et les États membres ont mis au point des politiques destinées à encourager les aptitudes à la participation des jeunes et leur engagement actif dans la société²³. La définition des politiques pour la jeunesse dans le cadre d'un dialogue permanent avec les jeunes contribue à leur succès.

5.1. Participation des jeunes

²² COM(2007) 391 et COM(2007) 279.

²³ Résolution C 168/2 (2002) du Conseil.

La participation des jeunes aux institutions démocratiques et à un dialogue permanent avec les responsables politiques est essentielle au bon fonctionnement de nos démocraties et à la viabilité des politiques qui influent sur la vie des jeunes.

La Commission a récemment²⁴ invité les États membres à poursuivre leurs efforts pour accroître la participation des jeunes et à élaborer des stratégies cohérentes d'information pour les jeunes. La Commission a également lancé un véritable dialogue avec les jeunes, structuré du niveau local au niveau européen, qui doit être mis en œuvre intégralement. Le Sommet européen de la jeunesse « Votre Europe » tenu à Rome en mars 2007, la semaine européenne de la jeunesse et les événements jeunesse réguliers organisés par les présidences de l'UE, constituent des étapes positives vers un dialogue structuré avec les jeunes.

L'implication dans des activités culturelles peut aussi permettre aux jeunes d'exprimer leur énergie créatrice et contribuer à favoriser la citoyenneté active. En outre, les activités culturelles peuvent favoriser l'inclusion et faciliter le dialogue entre les générations et entre les cultures en tissant des liens entre les personnes et en contribuant à transcender l'identité nationale. Ces aspects sont au cœur de l'année européenne du dialogue interculturel en 2008 qui donnera une large place aux jeunes. Ils constituent également des messages clés de la communication de la Commission sur la culture²⁵.

5.2. Activités volontaires

Les activités volontaires apportent une expérience d'apprentissage non formel utile qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences et facilitent leur passage de l'éducation à l'emploi. À travers le volontariat, les jeunes développent des valeurs telles que la compréhension mutuelle, le dialogue et la solidarité. Il y a cependant lieu de souligner que les activités volontaires ne sont pas un substitut des emplois rémunérés.

Les jeunes européens ont une vision positive des programmes qui encouragent les activités volontaires et 74% estiment que ces programmes sont un bon moyen d'intensifier leur participation à la société. Le programme Jeunesse en Action²⁶ prévoit un cadre pour le service volontaire européen.

Les rapports des États membres sur la mise en œuvre des objectifs communs adoptés pour les activités volontaires dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC)²⁷ indiquent que les échanges de bonnes pratiques, les activités d'apprentissage par les pairs et les outils d'évaluation apporteraient une valeur ajoutée au développement des activités volontaires²⁸.

Les obstacles tels que les problèmes de visa et l'absence d'assurance devraient être éliminés et la liaison avec les droits en matière de sécurité sociale, y compris les allocations de chômage, doit être améliorée. Une coopération intersectorielle entre les différentes autorités et des cadres légaux adaptés sont nécessaires²⁹. La reconnaissance des compétences acquises par les jeunes dans des activités volontaires contribue à faciliter leur passage du monde éducatif à

²⁴ COM(2006) 417.

²⁵ COM(2007) 242.

²⁶ De 1996 à 2006, 30 000 jeunes européens ont bénéficié de ce programme.

²⁷ Résolution du Conseil 13996/04 (2004).

²⁸ Voir l'analyse détaillée dans le document SEC(2007) 1084 présenté avec la présente communication.

²⁹ Pour une information plus précise sur les obstacles, consulter la section 3 du document de travail sur les activités bénévoles des jeunes.

celui du travail. De bonnes pratiques sont observées, mais une approche plus cohérente est requise sur la base de la réflexion en cours engagée à l'échelon de l'UE³⁰.

5.3. Les jeunes et l'Europe : un partenariat renforcé

Les institutions et les politiques ont un rôle crucial à jouer dans l'extension des possibilités de participer à la société offertes à la jeune génération, mais les jeunes eux-mêmes doivent aussi développer leur sens des responsabilités en ce qui concerne leur éducation, leur santé, leur intégration dans la vie professionnelle et leur engagement dans la société.

Les mouvements de jeunesse constituent une ressource essentielle dans cette optique. Le rôle du Forum européen de la jeunesse est important pour faire participer ces mouvements, notamment les conseils de la jeunesse nationaux et locaux ainsi que les jeunes avec moins d'opportunités, au dialogue structuré avec les responsables politiques.

Le développement de l'Union européenne nécessite un engagement fort. Dans une enquête Eurobaromètre récente, les jeunes ont exprimé leur soutien à l'UE et il importe de s'appuyer sur celui-ci³¹.

La Commission propose de renforcer le partenariat existant entre les institutions européennes et les représentants des jeunes dans une déclaration qui souligne la pertinence d'un dialogue structuré avec les jeunes à tous les niveaux et dans les domaines abordés par la présente communication. L'agenda doit être défini avec les jeunes. Le dialogue devrait associer les parties concernées et les organisations de jeunesse. Il devrait également inclure les jeunes avec moins d'opportunités ainsi que ceux qui ne sont pas membres d'organisations.

D'autres centres d'intérêt des jeunes tels que le développement durable, l'avenir de l'UE ou l'aide aux pays en voie de développement pourraient également être abordés dans le cadre de ce partenariat.

Un rapport de l'UE sur la jeunesse s'appuyant sur les informations existantes et rendant compte de l'évolution dans les domaines traités dans la présente communication devrait être établi tous les trois ans en association avec les jeunes. Les ministres se sont montrés favorables à un tel rapport³².

La Commission,

en ce qui concerne la participation,

- invite les États membres, dans le cadre de la MOC dans le domaine de la jeunesse, à mettre en œuvre les objectifs communs renforcés en matière de participation par et d'information pour les jeunes ainsi que le dialogue structuré;
- invite les États membres à accorder un rôle aux jeunes dans les activités prévues pour l'Année européenne du dialogue interculturel;
- étudiera, en coopération avec les États membres, les pratiques nationales existantes en matière d'accès des jeunes à la culture en vue de le faciliter;

³⁰ Décision n° 2241/2004/CE.

³¹ EB Jeunesse 2007.

³² Conclusions du Conseil 8771 (25.5.2007).

- utilisera, en coopération avec les États membres, les programmes communautaires appropriés³³ pour encourager la participation des jeunes, dans le cadre d'une approche coordonnée;

en ce qui concerne les activités volontaires,

- invite les États membres à développer des programmes et des stratégies, à étudier les améliorations à apporter aux cadres légaux, à éliminer les obstacles et à encourager le volontariat des jeunes avec moins d'opportunités;
- invite les États membres à promouvoir et reconnaître le volontariat en s'appuyant sur Europass;
- invite les États membres à intensifier la MOC sur les activités volontaires, à initier des activités d'apprentissage par les pairs et à concevoir des instruments de suivi au niveau européen;
- lancera une consultation et une évaluation d'impact concernant une nouvelle initiative au niveau communautaire destinée à encourager et reconnaître les activités volontaires des jeunes;

en ce qui concerne un partenariat renforcé,

- invite les institutions européennes et les jeunes à renforcer leur partenariat dans une déclaration commune vers la fin de l'année;
- invite le Forum européen de la jeunesse, au sein du dialogue structuré, à répercuter les préoccupations des jeunes avec moins d'opportunités ainsi que de ceux qui ne sont membres d'aucune organisation;
- préparera et rédigera tous les trois ans un rapport communautaire sur la jeunesse.

6. CONCLUSIONS

La présente Communication constitue une étape importante dans un processus politique portant sur les questions de jeunesse qui a vu le jour en 2001 avec le Livre blanc sur la jeunesse. Dans un contexte de sociétés vieillissantes, elle fait passer un message fort pour qu'il soit investi mieux, plus tôt et davantage en faveur des jeunes afin de promouvoir leur éducation, leur emploi, leur inclusion sociale, leur santé et leur citoyenneté active dans une approche cycle de vie. L'investissement ne se veut pas simplement financier. Un engagement personnel est nécessaire de la part des parties prenantes telles que les décideurs politiques, les institutions de l'éducation et du marché du travail, les entreprises, les personnes qui travaillent dans le secteur de la jeunesse, les chercheurs, les familles et les organisations travaillant pour et avec les jeunes.

La Commission met en exergue la nécessité de réduire sensiblement le chômage des jeunes et d'améliorer la qualité de l'emploi. Tous les jeunes, et l'Europe dans son ensemble, doivent développer les compétences et se voir offrir des possibilités de travailler de manière productive pour le bien-être économique et social. L'accès à un bon emploi est un élément clé pour assurer la pleine participation des jeunes à la société et demande une éducation

³³ Par exemple Jeunesse en Action, Éducation et formation tout au long de la vie, programme cadre Compétitivité et innovation, ainsi que son programme plus spécifique Entrepreneuriat et innovation et programme d'action communautaire proposé dans le domaine de la santé 2007-2013.

pertinente et de qualité. Promouvoir la pleine participation des jeunes managers, entrepreneurs et travailleurs est également un élément clé dans la mise en place d'économies européennes innovatrices, fondées sur la connaissance et compétitives sur la scène internationale.

La pleine participation des jeunes à la société nécessite la mise en place d'une stratégie transversale pour la jeunesse. Cela requiert une coopération intersectorielle renforcée entre les champs politiques ayant une incidence sur les jeunes et une importance accrue accordée à la jeunesse dans ces politiques. Les États membres sont pour ce faire invités à prendre un certain nombre de mesures visant à renforcer les liens entre les processus existants tels que la Stratégie de Lisbonne, les stratégies relatives à la santé et les diverses méthodes ouvertes de coordination³⁴, de sorte à ce qu'ils puissent offrir d'avantage et de meilleures opportunités aux jeunes. Ils sont en outre invités à se concentrer sur des mesures visant à l'intégration professionnelle, l'inclusion sociale et la citoyenneté active des jeunes.

La Commission propose un certain nombre de nouvelles initiatives visant à créer des ponts entre l'éducation et l'emploi et à promouvoir la citoyenneté active des jeunes. Celles-ci incluent une initiative relative à une charte européenne de la qualité des stages, une initiative pilote « votre premier emploi à l'étranger », une nouvelle stratégie sur la santé, une évaluation d'impact concernant les activités volontaires des jeunes et une étude en matière d'accès des jeunes à la culture. En outre la Commission propose de promouvoir la coordination transversale au moyen d'un rapport communautaire sur la jeunesse rédigé tous les trois ans.

La pleine participation des jeunes à la société ne peut toutefois devenir réalité que si les jeunes s'engagent à travailler en partenaires pour atteindre cet objectif, d'où la proposition de la Commission de renforcer l'autonomie des jeunes et le partenariat existant entre les Institutions européennes et la jeune génération.

³⁴ Dans les domaines de l'éducation, l'inclusion et la jeunesse.

Annexe technique: liste des documents de référence (par ordre chronologique)

- (1) COM(2001) 681: Livre blanc «Un nouvel élan pour la jeunesse européenne» (21.11.2001)
- (2) Éducation et formation 2010 C 142/1: Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe (14.6.2002)
- (3) Résolution C 168/2 (2002) du Conseil: résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil relative au cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (27.6.2002)
- (4) Résolution du Conseil sur l'orientation: résolution du Conseil relative au renforcement des politiques, des systèmes et des pratiques dans le domaine de l'orientation (mai 2004)
http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/resolution2004_fr.pdf
- (5) Emploi en Europe (EeE) 2004: Emploi en Europe - 2004
- (6) Résolution 13996/04 (2004) du Conseil: résolution du Conseil sur les objectifs communs pour les activités volontaires des jeunes (15.11.2004)
- (7) Décision n° 2241/2004/CE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 15.12.2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass)
- (8) Pacte européen pour la jeunesse : annexe 1 des conclusions de la Présidence du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005
- (9) COM(2005) 206: communication de la Commission sur les politiques européennes de la jeunesse «Répondre aux préoccupations des jeunes Européens - Mise en œuvre du pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active» (30.5.2005)
- (10) COM(2006) 33: communication de la Commission: «Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne: stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage» (13.2.2006)
- (11) COM(2006) 208: communication de la Commission «Faire réussir le projet de modernisation pour les universités - Formation, recherche et innovation» (10.5.2006)
- (12) COM(2006) 417: communication de la Commission sur le suivi du Livre blanc «Un nouvel élan pour la jeunesse européenne»: réalisation des objectifs communs en matière de participation et d'information des jeunes visant à promouvoir leur citoyenneté européenne active (20.7.2006)
- (13) COM(2006) 481: communication de la Commission «Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation» (8.9.2006)
- (14) COM(2006) 571: communication de la Commission «L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité» (12.10.2006)
- (15) Emploi en Europe (EeE) 2006: Emploi en Europe - 2006

- (16) Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi: Automne 2005 (Emploi des jeunes). Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006 ISSN 1725-5376
- (17) Recommandation 2006/962/CE: recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (18.12.2006)
- (18) COM(2006) 857: Communication de la Commission "Emploi dans les zones rurales: combler le déficit d'emplois" (21.12.2006)
- (19) SEC(2006) 1772: Document de travail des services de la Commission: Rapport sur l'emploi dans les zones rurales (21.12.2006)
- (20) SEC(2007) 329 : Document de travail des services de la Commission : Rapport conjoint sur la Protection sociale et l'inclusion sociale. Complément (6.3.2007)
- (21) BEPA avril 2007: Bureau des Conseillers de Politique européenne "Investir dans la jeunesse: une stratégie d'autonomisation"
http://ec.europa.eu/dgs/policy_advisers/publications/index_en.htm
- (22) COM(2007) 244: communication de la Commission «Promouvoir la solidarité entre les générations» (10.5.2007)
- (23) Conclusions du Conseil 8771 (2007) sur les perspectives futures de la coopération européenne dans le domaine de la politique de la jeunesse (25.5.2007)
- (24) COM(2007) 279: Livre blanc «Une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité» (30.5.2007)
- (25) COM(2007) 359: Communication de la Commission «Vers des principes communs de flexicurité: des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité» (27.6.2007)
- (26) EB Jeunes 2007: «Au-delà des chiffres - Principaux résultats de l'enquête Eurobaromètre sur les jeunes en 2007», février 2007
http://ec.europa.eu/youth/index_en.html
- (27) Flash EB 192: Etude relative à l'entrepreneuriat dans l'UE (25 États membres), États-Unis Islande et Norvège, rapport analytique, avril 2007
- (28) Rapport annuel 2007: avancement de la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation, rapport 2007 de la DG EAC fondé sur des indicateurs et des critères de référence (à paraître)
- (29) COM(2007) 242: communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation (10.5.2007)
- (30) COM(2007) 391: Livre blanc sur le sport : l'UE et le sport: répondre aux attentes, et plan d'action joint (11.7.2007)

- (31) Agenda d'Oslo pour l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe
http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/doc/oslo_agenda_final.pdf
- (32) Guide sur l'orientation professionnelle: L'orientation professionnelle: guide pratique pour les décideurs. Document de travail des services de la Commission et publication conjointe avec l'OCDE. <http://www.oecd.org/dataoecd/53/54/34060825.pdf>
- (33) EFT: «Enquête sur les forces de travail, Guide de l'utilisateur», Eurostat 2007
- (34) Portail européen de la jeunesse : source d'information globale pour les jeunes.
<http://europa.eu/youth>
- (35) Alliance européenne pour la famille : lancée par les États membres au Conseil Européen de printemps 2007. Pour plus de détails voir
http://ec.europa.eu/employment_social/families/european-alliance-for-families_fr.html
- (36) Programme Jeunesse en Action 2007-2013: le nouveau programme dans le domaine de la jeunesse. <http://ec.europa.eu/youth>